



## Vente de part d'une société à responsabilité limitée

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

je suis actuellement actionnaire à 30 % d'une sarl au capital de 7655.45 euros.

Je veux vendre mes parts. Quel montant je peux demander ?

à savoir que pour l'année 2009, le gérant (50 % de part) demande une prime d'intéressement de 10 000 euros.

à savoir que depuis la constitution de la société, je n'ai été convoquée qu'une seule fois à une assemblée générale, la 1ère année.

Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

je suis actuellement actionnaire à 30 % d'une sarl au capital de 7655.45 euros.

Je veux vendre mes parts. Quel montant je peux demander ?

La vente des parts sociales se réalisés par un accord entre l'acquéreur et le vendeur comme si par exemple, vous vendiez votre maison.

En pratique, on calcule la valeur vénale de vos parts sociales (30% des capitaux propres) à laquelle on effectu une ventilation compte tenu des perspectives de croissances à court et moyen terme.

Ainsi, si votre SARL connaît une très bonne croissance (bénéfice annuel croissant) vous pouvez espérer obtenir une majoration de la valeur vénale d'un pourcentage pouvant aller de 10 à 30%.

Évidemment, pour obtenir un calcul précis, il faudrait faire réaliser un audit de votre société par un commissaire aux comptes ou un cabinet d'expert comptables.

Sachez que si vous trouvez un acquéreur mais que la SARL refuse l'agrément, et sous réserve que vous déteniez vos actions depuis plus de deux ans, cette dernière aura alors l'obligation de racheter vos parts à un prix déterminé par des experts.

Très cordialement.